

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

Les Roms dans l'Union européenne

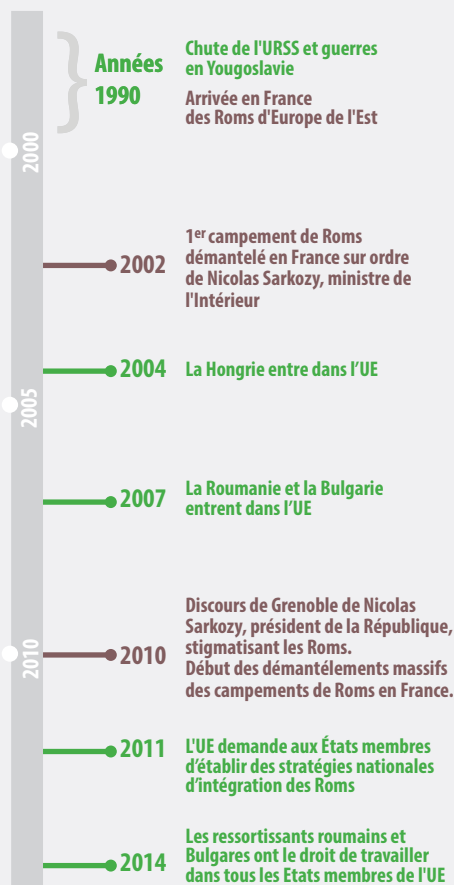
DES CHIFFRES

- Près de 400 campements de Roms en France.
- 40% sont en Île-de-France (dont la moitié en Seine-Saint-Denis). Autres régions concernées : Nord-Pas-de-Calais, PACA, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes.

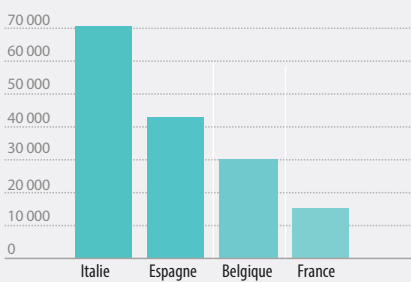
NOS PROPOSITIONS

- Établir et mettre en place des politiques d'intégration centrées sur les Roms qui soient chiffrées, réalistes et suivies, comme le préconise déjà l'Union européenne.
- Assurer aux Roms les mêmes droits qu'à tous les autres citoyens de l'UE.
- Permettre aux Roms de sortir de la précarité et d'accéder à l'éducation, à un logement pérenne et à un travail.

Chronologie



Nombre de Roms d'Europe de l'Est dans les États tiers en 2013



QUI SONT LES ROMS ?

Pour l'Union européenne

Selon la définition de l'Union européenne, les Roms incluent aussi les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans), les Tsiganes, les gens du voyage, etc. Originaires d'Inde, ils sont présents en Europe depuis le Moyen Âge. Aujourd'hui, ils sont environ 6 millions au sein de l'UE, 400 000 en France. Ils résident dans la quasi-totalité des pays membres.

Pour la France

Officiellement, le terme « Rom » désigne uniquement les Roms d'Europe de l'Est (originaires de Roumanie, Bulgarie ou Hongrie, mais aussi de pays hors-UE). Ils seraient 17 000 en France.

LA LIBRE-CIRCULATION DES ROMS DANS L'UNION

Dans l'Union européenne

Comme tout Européen, les Roms roumains, bulgares ou hongrois peuvent se rendre dans un autre pays membre de l'Union européenne. Et ne peuvent y rester plus de 3 mois s'ils ne disposent pas de ressources suffisantes.

Lors de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE, 9 pays européens, dont la France, avaient imposé des restrictions à l'accès à l'emploi sur leur territoire des ressortissants de ces nouveaux pays membres. Ces limites ont pris fin le 1^{er} janvier 2014.

En France

Les Roms d'Europe de l'Est présents en France ont pour la plupart quitté leur pays d'origine dans les années 1990, suite à la chute de l'URSS et aux guerres dans l'ex-Yougoslavie. L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE en 2007 a provoqué des allers-retours plus fréquents de ces populations entre la France et leur pays d'origine.

L'impossibilité pour les Roms d'accéder à l'emploi en France jusqu'en 2014 les a maintenus dans une grande précarité. Ils ont été obligés de vivre dans des bidonvilles, dans des conditions sanitaires extrêmement précaires, sans accès à l'éducation ou à la santé.

LES POLITIQUES DES ÉTATS MEMBRES

Dans l'Union européenne

Plusieurs pays de l'Union européenne ont mis en place des politiques de démantèlement de campements de Roms et d'expulsions, comme l'Italie de Berlusconi et la France, sous Sarkozy puis sous Hollande. L'UE a demandé en 2011 à tous les pays membres d'établir des stratégies nationales d'intégration des Roms.

En France

La Commission européenne s'interroge sur l'efficacité la stratégie française d'intégration des Roms. En effet, la France refuse de développer une politique qui cible spécifiquement un groupe ethnique. En revanche, la Commission montre en exemple les « villages d'insertion », développés en Seine-Saint-Denis avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

**Tous les citoyens européens doivent être traités de manière égale.
Non aux campements insalubres et à la stigmatisation! Oui à l'intégration des Roms!**